

Tout bénévole accueilli et intégré dans l'Association Lectures Plurielles se voit remettre la présente Charte. Elle définit le cadre des relations et des règles entre les responsables de l'association, les salariés permanents et les bénévoles.



I. Missions et finalités de l'association

La mission de l'Association Lectures Plurielles est de promouvoir la lecture et la création littéraire contemporaine à travers un projet collaboratif, multilingue et innovant.

Le Festival du premier roman est un événement phare de cette mission : un festival littéraire collaboratif où les lauréats sont choisis par des lecteurs, mêlant création artistique, lien social et innovation culturelle.

L'Association remplit cette mission d'intérêt général :

- de façon transparente, à l'égard des adhérents, financeurs, bénéficiaires, salariés et bénévoles ;
- dans le respect des règles démocratiques, conformément à la loi 1901 ;
- avec une démarche d'évaluation de son utilité sociale.

III. Les droits des bénévoles

L'Association Lectures Plurielles s'engage à :

En matière d'information :

- Informer les bénévoles sur les finalités et objectifs de l'association, ainsi que sur leur rôle dans le projet.
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires.



En matière d'accueil et d'intégration :

- Considérer chaque bénévole comme un collaborateur à part entière.
- confier des missions adaptées aux compétences, motivations et disponibilités de chacun.
- définir les responsabilités et activités de chaque bénévole de manière claire.

En matière de couverture assurantielle :

- Garantir une assurance responsabilité civile pour les missions réalisées dans le cadre du festival.

IV. Engagements des bénévoles

En contrepartie, les bénévoles s'engagent à :

à se **conformer** à ses objectifs, sa finalité et son éthique,

à **respecter** son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,

à **assurer** de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement,

à **remplir** de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement,

à **exercer** son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,

à **suivre** les actions de formation proposées.

à **considérer** que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,

à **collaborer** avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles,



Les bénévoles peuvent mettre fin à leur collaboration à tout moment, en respectant dans la mesure du possible un délai de prévenance raisonnable.

II. La place des bénévoles dans le projet associatif

Les bénévoles jouent un rôle essentiel dans la réussite du Festival.

Ils participent aux missions suivantes :



- **Décoration** : concevoir et fabriquer des objets décoratifs pour le Festival.
- **Communication/diffusion** : préparer et distribuer programmes, affiches et flyers, chaises dans la ville, vitrines ...
- **Logistique** : installation et rangement des espaces.
- **Gestion du bistrot** : organisation et service au bistrot du Festival.
- **Accueil des publics** : guider les auteurs et orienter le public.
- ... **L'ensemble des missions bénévoles est détaillée sur le site web de l'association.**